

**V****/****T****,****L****U****V****/****T****,****S****U****LE MOT DU MAIRE**

Pendant les deux mois (mi mars-mi mai) correspondant à la période de confinement, notre pays a fonctionné au ralenti ; la commune n'a pas échappé à la règle. Du retard s'est accumulé, que ce soit en terme de fauchage, de nettoyage et désherbage des rues et autres monument aux Morts et cimetières : ces travaux sont en cours (le nettoyage des rues principales est quasi terminé), mais il est vrai que certains secteurs n'ont pas été encore entrepris (cimetières par exemple). Pour rappel, la commune a fait le choix de bannir l'utilisation des produits dés herbants, ce qui complique un peu les choses.

Partant de ce constat, était il bien utile, pour certains, de « nourrir » facebook avec des photos pointant du doigt les endroits enherbés de la commune, sans parler des commentaires désobligeants qui accompagnent ces clichés.

Était il bien utile, pour d'autres, de cracher leur venin, via des commentaires là encore désobligeants ?

Chez ces gens là, la bêtise n'a d'égale que la méchanceté !

A contrario, je tiens à remercier les membres du Conseil Municipal qui, sous la houlette de David CIMENTI, ont massivement participé au fleurissement de notre bourg samedi 30 mai dernier. Toutes les fleurs ont été repiquées dans la journée, ce qui libérera du temps aux employés municipaux pour ... dés herber !

Un grand merci également à certains riverains de la rue du canal (ils sauront se reconnaître), qui ont œuvré le long et sur le trottoir situé devant leur maison ; avec une mention particulière pour Léon COLOTTI, toujours actif, malgré « les années qui s'empilent ».

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal ont été installés dans leurs fonctions lundi 25 mai 2020, lors de la première séance de cette mandature, séance qui a eu lieu à huis clos, salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Christiane LÉCHEVINS, doyenne de l'assemblée, a fait procéder à l'élection du Maire : Patrick VILMAR, ayant été élu, a immédiatement pris ses fonctions. Ensuite et après avoir délibéré pour fixer le nombre d'Adjoints, se sont déroulées les élections des Adjoints et la nomination des Conseillères Municipales Déléguées :

Adjoints :

- Jean Yves CLAUDON, 1^{er} Adjoint, en charge des délégations Finances, Forêt-Agriculture, Information et communication (**06 71 04 68 57**)
- Éric FRICOT, 2^{ème} Adjoint, en charge des délégations Travaux, Voies et réseaux (**06 77 93 40 14**)
- Frédérique VAUTHIER, 3^{ème} Adjointe, en charge des délégations Affaires scolaires et sportives, Gestion des personnels d'entretien des locaux (**06 89 61 99 82**)

Conseillères Municipales Déléguées :

- Nadine AUBRY, en charge de la délégation Cadre de vie et environnement (**06 48 03 48 00**)
- Nathalie VIGNERON, en charge de la délégation Affaires sociales (**06 77 72 71 95**)

EN BREF :

Le Conseil
Départemental
reconduit l'opération
« **Plantez des haies** »
pour 2020.

Cette opération vise
aussi bien les
exploitants agricoles
que les particuliers, les
associations ou les
collectivités.

Le Conseil
Départemental, prend
en charge les frais liés à
l'achat des plants et
leur plantation.

La contribution du
candidat consiste à
préparer le sol pour la
plantation et à assurer
l'entretien de la haie ;
sachant qu'il s'engage
pour une période de 10
ans (indispensable pour
la réussite de la
plantation).

Le règlement et les
dossiers de candidature,
sont à retirer sur le site
internet du

Département des
Vosges « vosges.fr »
(dispositifs-transition
écologique).

Pour plus d'information,
vous pouvez appeler le
[03 29 29 00 67](tel:0329290067) ou par
mail à l'adresse
suivante :

ngigant@vosges.fr

L'ARGENTINE :

Installée sur le port de Fontenoy le Château à la fin des années 1980 lors de son aménagement, cette fontaine de très belle facture a été sortie de son lieu d'origine pour être mise en eau avec la concession. Mais d'où provient cette fontaine que l'on appelait l'Argentine ? C'est à la lisière du bois de St Georges entre « le Château de Bellevue » et la Ferme de « Bauregard » que cette fontaine, qui alimentait en eau ces deux lieux, a été posée sur le captage d'une source intarissable même en période de sécheresse. Comme aujourd'hui, elle comprenait un bassin couvert qui recevait directement l'eau montant de la source, l'eau coulant dans un premier bassin puis dans un deuxième, avant de s'écouler dans le bois en formant un petit ruisseau qui dévalait la colline abrupte pour rejoindre le fossé de la route du Magny, juste entre les carrières Volle et Mazurier. Lorsque nous étions enfants, nous recherchions les petites paillettes brillantes qui se trouvaient en grande quantité dans cette eau limpide pour les garder précieusement... Non ce n'était pas de l'or ou de l'argent mais simplement des paillettes de pyrite contenues dans le sol graniteux du lieu, d'où sa dénomination « L'Argentine » Si naturellement cette fontaine est un bel élément de décoration sur le port, son déplacement ne peut plus faire débat, mais cela n'a pas détruit de nos esprits et souvenirs la grande part de mystère qu'elle représentait pour les gamins que nous étions... Dans quelques années son histoire sera peut-être définitivement effacée ce qui est plus triste encore...

Serge HENRY

CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU CHÊNE

Cette année encore, notre commune (tout comme la plupart des communes vosgiennes) est impactée par la présence de chenilles processionnaires sur les chênes. Le réchauffement climatique, l'absence de fortes gelées en hiver, contribuent notamment à cette prolifération.

Quels sont les risques encourus, en cas de contact avec les poils volatiles urticants de cette chenille : éruption cutanée et démangeaisons (contact avec la peau), développement d'une conjonctivite (contact avec les yeux), éternuements, maux de gorge (contact par inhalation), inflammation des muqueuses (contact par ingestion).

Aurélien MAUFFREY, notre agent patrimonial, a dressé un premier inventaire des zones qui sont concernées par cette chenille : toutes les parcelles de chêne sont à ce jour touchées. Il est donc demandé la plus grande prudence lors des promenades en forêt : ne pas s'approcher de ces chenilles ou de leurs nids et surtout ne pas les toucher, ne pas se promener sous un arbre porteur d'un nid, porter des vêtements protecteurs (manches et pantalons longs, couvre-chef et éventuellement lunettes), éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition mais aussi pendant et au retour d'une balade, en cas de doute quant à une exposition aux poils de chenilles, prendre une douche et changer de vêtements.

Vous trouverez de nombreux renseignements sur le site suivant :
<https://www.grand-est.ars.sante.fr/index.php/chenilles-urticantes-0>